

Présents : Mmes Brigitte BRICOUT , Nicole MAGALLON et Agnès PISSY, MM Christian EVEQUE, Bruno HEMERY, Jonathan LANCELOT, Christian PIETAIN, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM

Excusés : M. Grégoire DELABRE représenté par M. J LANCELOT

Secrétaire de séance : Mme Nicole MAGALLON

Relevé de décisions

Le conseil municipal

Demande au maire...

- de proposer aux membres de la commission « eau et énergie » un projet de rédaction des articles modifiés du règlement de l'eau, en application des décisions prises au conseil municipal du 13 février 2015.

Est informé...

- de la programmation annuelle des conseils municipaux et décide que la date du suivant sera confirmée à chaque conseil ;
- de la programmation des travaux de voirie, en application des décisions prises au précédent conseil municipal, pour un total d'environ 15 500 € TTC conforme aux prévisions (une subvention du Conseil Départementale égale à 70% est escomptée et sollicitée) ;
- des modalités de la préparation du budget qui devra être voté au conseil municipal du 10 avril ;
- de l'enregistrement de l'association *Maison de la Jeunesse de Barci* auprès de la préfecture et de la participation de l'association à la rédaction d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional pour l'aménagement d'un espace de jeu dans le jardin public ;
- des critiques de forme émises par M. le maire d'Esparron sur la délibération prise par le SIVU de Peyssier, relative à la signature de la convention avec M. PARIS ;
- du contenu de la rencontre avec le chargé de mission d'IT 05 dont les possibilités d'intervention ne sont pas directement en mesure de répondre à nos attentes (maintenance du réseau de distribution de l'eau et production d'énergie renouvelable). D'autres acteurs de la structure et d'autres partenaires devront être sollicités (notamment l'ADEME) ;
- de la visite sur site de la société pressentie pour le nettoyage annuel des réservoirs, avec laquelle un contrat de 3 ans devrait être signé ;
- de la proposition de Jonathan LANCELOT d'intervenir avec Grégoire DELABRE pour déboiser le talus (la demande d'un devis complémentaire est donc suspendue).

Décide...

- de préciser le cadre de travail du secrétariat, en rappelant notamment à la population les horaires d'ouverture au public, afin que les tâches administratives puissent être exécutées, en dehors de ces plages, dans des conditions adaptées ;
- d'étudier l'opportunité d'une extension de la durée hebdomadaire de travail du secrétariat après une période d'observation (échéance à l'été) ;
- de mettre en place des outils d'appui à la réalisation des tâches municipales ;
- de l'organisation et de l'ordre du jour de la réunion publique du 27 mars 2015 ;
- d'implanter un panneau d'affichage public à l'endroit de l'ancien four, aujourd'hui démoli ;
- d'appuyer au sein du conseil syndical du SIVU de Peyssier l'organisation sur le site de la rencontre annuelle des associations locales le 1^{er} mai 2015 ;
- de l'organisation du bureau des élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

Délibère favorablement pour...

- constater la désaffectation du prolongement du chemin rural n° 3 qui n'est plus utilisé comme voie de passage et n'a, de ce fait et de longue date, pas été entretenu ;
- compte tenu d'une omission dans la mise en œuvre de la procédure, annuler la délibération prise le 13 février, relative à l'emploi de Jean-Marie GURY, afin de respecter le cadre prescrit pour la modification du poste ;
- attribuer à M. Christian PIETAIN, premier adjoint, une indemnité annuelle de 2,2 % du taux maximal 821 majoré (environ 1 000 €), en accompagnement de la mission qui lui est assignée (reconfiguration, suivi et maintenance du site Internet de la commune).

A Barcillonnette, le 13 mars 2015

Le maire



JP TILLY